

CHAPITRE 17

Fonctions du directeur. Secrétariat spécialisé

1. (1) Le directeur d'un comité consultatif coordonne les travaux du comité consultatif, y compris ceux de son assemblée plénière et de ses commissions d'études; il est responsable de l'organisation des travaux du comité consultatif.
(2) Il a la garde des archives du comité.
(3) Le directeur est assisté par un secrétariat formé de personnel spécialisé qui travaille sous son autorité directe à l'organisation des travaux du comité.
(4) Le directeur du Comité consultatif international des radio-communications est également assisté d'un vice-directeur, conformément à l'article 7 de la Convention.
2. Le directeur choisit le personnel technique et administratif de ce secrétariat dans le cadre du budget approuvé par la conférence de plénipotentiaires ou par le Conseil d'administration. La nomination de ce personnel technique et administratif est arrêté par le secrétaire général, en accord avec le directeur.
3. Le directeur participe de plein droit à titre consultatif aux délibérations de l'assemblée plénière et des commissions d'études. Il prend toutes mesures concernant la préparation des réunions de l'assemblée plénière et des commissions d'études.
4. Le vice-directeur du Comité consultatif international des radio-communications participe de plein droit à titre consultatif aux délibérations de l'assemblée plénière et des commissions d'études lorsque des questions à l'ordre du jour intéressent son activité.
5. Le directeur rend compte, dans un rapport présenté à l'assemblée plénière, de l'activité du comité consultatif, depuis la dernière réunion de l'assemblée plénière. Ce rapport après approbation, est envoyé au secrétaire général pour être transmis au Conseil d'administration.
6. Le directeur soumet à l'approbation de l'assemblée plénière un rapport sur les besoins financiers du comité consultatif jusqu'à la prochaine assemblée plénière; ce rapport, après approbation par l'assemblée plénière, est transmis au secrétaire général à toutes fins utiles.